

VITA YZ EFFECT LIQUID STABILIZER

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1.1 NOM COMMERCIAL DU PRODUIT Vita YZ Effect Liquid Stabilizer

1.1.2 CODE DU PRODUIT EZ0C18350

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

1.2.1 UTILISATIONS IDENTIFIÉES Colorant pour liquide de coloration VITA YZ SHADE LIQUIDS

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1.3.1 FABRICANT Zirkonzahn srl, Via An der Ahr 7, IT 39030 Gais

1.3.2 FOURNISSEUR Zirkonzahn srl, Via An der Ahr 7, IT 39030 Gais

1.3.3 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE +39 0474 066 660

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

2.1.1 CLASSIFICATION SELON LE RÉGLEMENT (CE) N° 1272/2008 Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne/ « GefStoff » = la Réglementation sur les produits dangereux.

2.1.2 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne/ « GefStoffV » = la Réglementation sur les Produits dangereux.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

2.2.1 CLASSIFICATION SELON LE RÉGLEMENT (CE) N° 1272/2008

2.2.1.1 PICTOGRAMMES DE DANGER Pas soumis à l'obligation de marquage.

2.2.1.2 MENTION D'AVERTISSEMENT Pas applicable.

2.2.1.3 MENTIONS DE DANGER Néant.

2.2.1.4 CONSEILS DE PRUDENCE Néant.

2.2.1.5 INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES Néant.

2.3 AUTRES RISQUES Néant.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 CARACTÉRISATION CHIMIQUE Mélange organique.

3.2 COMPOSANTS DANGEREUX

| Appellation | Pourcentage | Numéro CAS | Numéro EG-EC | Classification |
|--------------------|-------------|------------|--------------|-----------------------|
| Polyéthylèneglycol | <100 % | 25322-68-3 | 203-473-3 | Produit non dangereux |

| | |
|------------------------|--------|
| 3.3 REMARQUE | Aucun. |
| 3.4 AUTRES INDICATIONS | Aucun. |

4. PREMIERS SECOURS

| | |
|---------------------------|---|
| 4.1 CONTACT AVEC LES YEUX | Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau (10 à 15 minutes). S'assurer d'un bon rinçage en écartant les paupières. Consulter un médecin si les irritations persistent. |
| 4.2 CONTACT AVEC LA PEAU | Laver minutieusement avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les irritations persistent. |
| 4.3 INGESTION | Ne faire vomir en aucun cas. Si le produit a été avalé, bien rincer la bouche, à condition que la personne soit consciente. Consulter un médecin. |
| 4.4 INHALATION | Conduire le patient à l'air frais. Consulter un médecin si les irritations persistent. |
| 4.5 AUTRES INDICATIONS | Aucune. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|-------------------------|---|
| 5.1 MOYENS D'EXTINCTION | Aucune mesure spécifique. Ne pas combustible. |
| 5.2 EXTINCTEUR IMPROPRE | Eau en jet plein. |
| 5.3 AUTRES INDICATIONS | Au cours d'un incendie, des vapeurs toxiques risquent d'être libérées sous l'effet de la chaleur. Masque respiratoire adéquat et vêtements de protection nécessaires. |

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|--|--|
| 6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES | Minimiser le contact direct avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs grâce à des mesures préventives adéquates. Bien aérer la pièce. |
| 6.2 MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou les eaux. Récouter la matière renversée et la remettre à un centre de collecte de déchets spéciaux dans un récipient antiacide (polyéthylène...). Ne pas jeter avec les ordures ménagères. |
| 6.3 PROCESSUS DE NETTOYAGE | Absorber avec un matériau liant et anorganique (terre d'infusoires, durcisseur universel). Veiller à une aération suffisante. |
| 6.4 AUTRES INDICATIONS | Aucune. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|---|--|
| 7.1 MANIPULATION | Seul un personnel suffisamment formé est habilité à manipuler ce produit. Conserver hors de la portée des enfants. |
| 7.2 HYGIENE DE TRAVAIL | Respecter les mesures d'hygiène adéquates. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. |
| 7.3 STOCKAGE | Conserver aux frais et à l'écart de matériaux et foyers inflammables. |
| 7.4 STOCKAGE AVEC AUTRES MATÉRIAUX | Ne pas stocker avec nourriture. |
| 7.5 PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET LES EXPLOSIONS | Aucune. |
| 7.6 REMARQUES POUR UNE UTILISATION SÛRE | Protéger contre toute source de chaleur. |

7.7 CLASSE DE STOCKAGE

Classe de stockage 10 : Liquide inflammable, qui ne peut pas être attribué à une autre classe de stockage.

7.8 AUTRES INDICATIONS

Aucune.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

8.1.1 COMPOSANTS PRÉSENTANT DES VALEURS-SEUIL A SURVEILLER PAR POSTE DE TRAVAIL

Les valeurs-seuils indiquées sont conformes aux TRGS900.

Polyéthylène glycol (masse mol moyenne 200 – 400)

| | | |
|------------|---------------------|------------------|
| Valeur MAK | 1g/m ³ E | Source : TRGS900 |
|------------|---------------------|------------------|

8.1.2 VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES

Aucunes indications.

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Aucun valeur marginale définie.

8.3 PROTECTION INDIVIDUELLE

Oui.

8.3.1 PROTECTION RESPIRATOIRE

Ne pas inspirer les vapeurs. Pas nécessaire en cas de respect des indications.

8.3.2 PROTECTION DES MAINS

Gants protectrices résistantes aux acides.

8.3.3 PROTECTION DES YEUX

Utiliser des lunettes de sécurité. (éventuellement avec protection latérale)

8.3.4 AUTRE

Aucune.

8.4 AUTRES INDICATIONS

Aucune.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

9.1.1 FORME

Liquide.

9.1.2 COULEUR

Non déterminé:

9.1.3 ODEUR

Inodore.

9.1.4 CHANGEMENT D'ÉTAT

9.1.4.1 POINT DE CONGÉLATION

Non déterminée.

9.1.4.2 POINT DE FUSION

4 – 8 °C

9.1.4.3 POINT D'ÉBULLITION

Non déterminée.

9.1.5 DENSITÉ

Non déterminée.

9.1.6 SOLUBILITÉ

Soluble à l'eau.

9.1.7 VALEUR DE PH

Non déterminée.

9.1.8 POINT D'ÉCLAIR

Non applicable.

9.1.9 TEMPÉRATURE D'ETUVAGE

Non applicable.

9.1.10 RISQUE D'EXPLOSION

Min : Vol. %.
Max : Vol. %.
Non applicable.

9.1.11 CORPS SOLIDE/VISCOSITÉ

Non disponible:

9.2 PROPRIÉTÉS CONCERNANT LES GROUPES DE SUBSTANCES

Non déterminée.

9.3 AUTRES INFORMATIONS

Non déterminée.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| 10.1 RÉACTIVITÉ | Aucune. |
| 10.2 STABILITÉ CHIMIQUE | Aucune. |
| 10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES | Tenir hors de toute source de chaleur, conteniteurs pourraient éclater. Éviter le contact direct avec les produits chimiques. Corrosif avec métal. |
| 10.4 CONDITIONS A ÉVITER | Tenir hors de sources de chaleur. |
| 10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES | Aucune. |
| 10.6 PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX | Aucune. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|---|--|
| 11.1 TOXICITÉ AIGUË | |
| 11.1.1 PEAU | Irritant. |
| 11.1.2 OEIL | Irritant. |
| 11.1.3 SENSIBILISATION | Aucun effet sensibilisant connu. |
| 11.2 REMARQUES TOXICOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES | Pour de plus amples informations concernant la toxicologie du produit et ses composants, contacter Zirkonzahn à l'adresse ci-dessus. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|--|--|
| 12.1 TOXICITÉ | Pas de problèmes écologiques prévisibles sous conditions conformes de manipulation et d'utilisation. |
| 12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ | Aucune. |
| 12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION | Aucune. |
| 12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL | Aucune. |
| 12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB | Aucune. |
| 12.6 AUTRES EFFETS NÉFASTES | Aucune. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

| | |
|---|---|
| 13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS | Acheminer dans une décharge agréée ou dans une usine d'incinération de déchets, en observant les prescriptions des autorités locales. |
| 13.1.1 NOMENCLATURE DES DÉCHETS EG | Pas connu. |
| 13.2 RECIPIENT | Tout récipient vide peut être recyclé. |
| 13.3 AUTRES INDICATIONS | Aucune. |

14. TRANSPORT

| | |
|---|---------|
| 14.1 TRANSPORT TERRESTRE (ADR/RIG/GGVSE) | |
| 14.1.1 CATÉGORIE | - |
| 14.1.2 NUMÉRO DU DANGER | - |
| 14.1.3 UN-N° | - |
| 14.1.4 CODE KEMLER | - |
| 14.1.5 GROUPE D'EMBALLAGE | - |
| 14.1.6 CODE DE CLASSIFICATION | - |
| 14.1.7 PANNEAU D'AVERTISSEMENT | - |
| 14.1.8 CODE D'EMBALLAGE | - |
| 14.1.9 VOLUME OU MASSE | - |
| 14.1.10 NOM TECHNIQUE CORRECT | - |
| 14.1.11 QUANTITÉ LIMITÉE | - |
| 14.2 TRANSPORT MARITIME(IMDG-CODE/GGVSEE) | |
| 14.2.1 CATÉGORIE | - |
| 14.2.2 UN-N° | - |
| 14.2.3 GROUPE D'EMBALLAGE | - |
| 14.2.4 EMS | - |
| 14.2.5 POLLUANT MARIN | - |
| 14.2.6 DANGER SUPPLÉMENTAIRE | - |
| 14.3 TRANSPORT AERIEN (ICAO-CODE/GGVSEE) | - |
| 14.3.1 CATÉGORIE | - |
| 14.3.2 UN-N° | - |
| 14.3.3 GROUPE D'EMBALLAGE | - |
| 14.3.4 DANGER SECONDAIRE | - |
| 14.4 AUTRES INDICATIONS | Aucune. |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | |
|---|---|
| 15.1 RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES A LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT | Aucune |
| 15.2 RÉGLEMENTATIONS NATIONALES | Pas inflammable: |
| 15.2.1 CLASSIFICATION APRÈS L'ORDONNANCE SUR LA SÉCURITÉ DANS LES ENTREPRISES | Aucune. |
| 15.3 DIRECTIVES TECHNIQUES AIR | Aucune. |
| 15.4 CATÉGORIE DE POLLUTION DES EAUX | Catégorie de pollution des eaux. (substance peu dangereuse pour les eaux) |
| 15.5 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE | Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée. |

16. AUTRES INDICATIONS

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. La fiche de données de sécurité sert à décrire les produits en tenant compte des exigences de sécurité. Ces indications ne garantissent pas les caractéristiques des produits.

PHRASES IMPORTANTES

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

AGW : Limites d'exposition professionnelle (Arbeitsplatzgrenzwerte, Allemagne)

PBT/vPvB : Persistant, Bioaccumulatif and Toxique/très Persistant and très Bioaccumulatif (Persistent, Bioaccumulative and Toxic/very Persistent and very Bioaccumulative)

BGW : Valeur limite biologique (Biologischer Grenzwert, Germania)

CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)

CED : Catalogue Européen des Déchets

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)

IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)

ICAO : Organisation de l'Aviation Civile Internationale (International Civil Aviation Organization)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

IOELV : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle (Indicative Occupational Exposure Limit Value)

LD50 : Dose létale médiane (Lethal Dose 50)

Fiche rédigé par :

Zirkonzahn srl,
Via An der Ahr 7,
IT 39030 Gais